

## Séance du 7 juillet 2016

L'an deux mil seize et le sept juillet à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. ROYER Jean-Marc, Mme DESCHAMPS Isabelle, Mme DA SILVA Karine, Mme MICHEL Rafaële, Mme DAUBENFELD Nicole  
Monsieur HALLIER Vincent a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie,  
Madame ROULLÉ Annie a donné pouvoir à Monsieur GA Thierry,  
Madame TESTARD Claire a donné pouvoir à Madame PETITJEAN Katya.

Monsieur GA Thierry a été nommé secrétaire.

**Date de convocation** : 28 juin 2016

Le compte-rendu de la séance du 23 juin est lu et approuvé

### **I – Délibérations**

➤ **N° 49/2016 Schéma départemental de coopération intercommunale - Arrêté de projet de périmètre - Transformation en communauté urbaine - Accord du Conseil municipal**

Le conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son titre II,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Marne du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Marne,

**Vu** l'arrêté de la Sous-Préfète de l'arrondissement de Reims du 8 juin 2016 modifiant les statuts de la communauté d'agglomération de Reims Métropole,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Marne du 10 juin 2016, notifié à la commune de Taissy le 13 juin 2016, portant projet de périmètre issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole et des communautés de communes Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, ainsi que l'extension du périmètre à 18 communes, Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, Ville-en-Tardenois,

**Considérant** qu'à compter de la notification de l'arrêté de projet de périmètre, le conseil municipal dispose d'un délai de 75 jours pour donner son accord,

**Considérant** que la fusion des communautés et l'extension à 18 communes sera prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée, soit la moitié au moins des communes représentant la moitié au moins de la population totale du nouvel ensemble, y compris le conseil municipal de la Ville de Reims, sa population représentant plus du tiers de la population totale,

**Considérant** que cet arrêté de projet de périmètre correspond au souhait de créer un établissement public de coopération intercommunale autour du Grand Reims, permettant de mettre en place une coopération opérationnelle au niveau du bassin de vie, et de former la deuxième agglomération de la nouvelle région Grand Est,

**Considérant** que la communauté d'agglomération de Reims Métropole, comprise dans le projet de périmètre et ayant modifié ses statuts par arrêté préfectoral du 8 juin 2016, le nouvel établissement public de coopération intercommunale ainsi créé respectera les conditions en termes de population et de compétences, pour relever de la catégorie des communautés urbaines,

**Considérant** qu'il revient au conseil municipal de se prononcer également pour avis sur la transformation du nouvel établissement public de coopération intercommunale en communauté urbaine,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1/ d'approuver l'arrêté du Préfet de la Marne portant projet de périmètre issu de la fusion-extension-transformation en communauté urbaine de la communauté d'agglomération de Reims Métropole et des communautés de communes Beine Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suipe, Vallée de la Suipe, Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims, incluant 18 communes, Anthenay, Aougny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery, Ville-en-Tardenois.

2/ de donner un avis favorable à la transformation du nouvel établissement public de coopération intercommunale en communauté urbaine.

➤ **N° 50/2016 Création d'emploi en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) du Contrat Unique d'Insertion**

Une quatrième classe sera ouverte à l'école maternelle à la rentrée de septembre 2016. Pour le recrutement de l'ATSEM, il est proposé de recourir au dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI – CAE) à hauteur de 20 heures.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, modifiée par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2016 fixant le montant des aides de l'Etat pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et les Contrats d'Initiative Emploi (CIE) du Contrat Unique d'Insertion (CUI),

Après en avoir délibéré, décide, par quatorze voix pour :

- d'approuver la création de d'un emploi en C.A.E pour une période de 12 mois renouvelable pour une durée maximale de 24 mois, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération au S.M.I.C. à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour assurer les fonctions d'ATSEM,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions avec Pôle Emploi et/ou Cap Emploi et/ou les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

➤ **N° 51/2016 Ouverture de crédits**

Le conseil municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice en cours :

Section de Fonctionnement

Dépenses

6574 Subvention de fonctionnement aux associations

Comité des Fêtes

4 266 €

Recettes

7336 Droits de place

4 266 €

## **II – Questions diverses**

Dans le cadre de la finalisation de l'approbation du schéma départemental de coopération intercommunale, il sera sûrement nécessaire de déplacer la réunion de conseil prévue le 13 décembre.

En effet, l'arrêté préfectoral validant la création de la communauté urbaine du Grand Reims devrait parvenir aux communes vers le 15 décembre.

A compter de cette date, les conseils municipaux, pour les communes concernées, devront se réunir pour procéder à la désignation de leurs délégués.

Lors des journées du patrimoine, il était pressenti d'ouvrir le Fort de Montbré au public. Devant la complexité de la mise en place de la logistique et le montage des autorisations administrations en matière de sécurité et d'accessibilité et les délais, cette opération ne sera pas réalisée sur 2016, mais en 2017.

Une commission ad hoc sera créée pour la réalisation de ce projet.

Suite à la dernière réunion du comité consultatif des sapeurs-pompiers, il a été décidé pour répondre à la demande des habitants de proposer des séances de formation aux gestes de premiers secours.

Cette formation sera organisée le 8 octobre par modules de 2 heures et 20 personnes maximum par session.

**Prochaine réunion de conseil : le 22 septembre 2016**

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DESCHAMPS Isabelle
PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent	BARRÈRE Céline
DA SILVA Karine	LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		